

**VILLE DE COURSEULLES SUR MER**

**LISTE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 FEVRIER 2025**

La séance est ouverte à 18 H 00

<b><u>ETAIENT PRESENTS :</u></b>	<b><u>ETAIENT ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES :</u></b>
Mme PHILIPPEAUX Anne-Marie	
M. GEFFROY Sébastien	
Mme TANNE Michèle	Mme TANNE Michèle a donné pouvoir à Mme DAGORN Rozenn
M. DUBOIS Bruno	
Mme PITEL Emmanuelle	
M. NICAISE Francis	
Mme VAN VEEN Anne-Marie	
M. GUILBERT Jean-François	
Mme DOUIS Christelle	
M. LENEZ Alain	
	Mme MANGENOT Isabelle a donné pouvoir à Mme PITEL Emmanuelle
M. SAGET Thierry	
M. BRAQUET Michel	
Mme BERGOGNE Ghyslaine	
	Mme OUINE Carole
Mme LEBECQ-SALLARD Nathalie	
Mme DAGORN Rozenn	
	M. DOUIS François a donné pouvoir à Mme DOUIS Christelle
M. GERNIER François	
	M. BENOIST Corentin
	Mme CHARPENTIER Catherine a donné pouvoir à M. GUILBERT Jean-François
	Mme PIERRE-CHAUCHAT Alexandra a donné pouvoir à Mme LAVAULT Stéphanie
M. IGUAL Jérôme	
Mme BEAUDOUX Sarah	Mme BEAUDOUX Sarah a donné pouvoir à Mme CHENEGRIN Christelle
Mme CHENEGRIN Christelle	
	M. HEUVELINE Jean-Marc a donné pouvoir à M. J. IGUAL
Mme LAVAULT Stéphanie	

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Alain LENEZ

### **Point n°1 – Débat d’Orientations Budgétaires 2025**

Le Conseil Municipal à la majorité de **19 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS** (M. J. IGUAL, Mme S. BEAUDOUX, Mme C. CHENEGRIN, Mme A. PIERRE-CHAUCHAT, M. J.M HEUVELINE et Mme S. LAVAULT) PREND ACTE de la tenue du Débat d’Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d’Orientations Budgétaires 2025 tel qu’il a été exposé.

### **Point n°2 – Avance sur subvention au Centre Communal d’Action Sociale (CCAS)**

Le Conseil Municipal à l’**UNANIMITE**, ACCORDE au Centre Communal d’Action Sociale, le versement d’une avance sur subvention de 100 000 € pour l’année 2025.

### **Point n°3 – Avance sur subvention à l’Association Culturelle de Courseulles sur Mer (ACC)**

Le Conseil Municipal à l’**UNANIMITE**, ACCORDE à l’Association Culturelle de Courseulles sur Mer, le versement d’une avance sur la subvention 2025 de 20 000 €.

### **Point n°4 – Protection sociale complémentaire – Risque prévoyance – Participation employeur dans le cadre d’une procédure de labellisation**

Le Conseil Municipal à l’**UNANIMITE**, APPROUVE le principe de participation de la collectivité aux contrats et règlements labellisés pour le risque Prévoyance et INSTITUE une participation financière à hauteur de 25 € brut mensuel par agent pour le risque Prévoyance et ce, pour tout contrat labellisé souscrit à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2025.

### **Point n°5 – Rénovation de trois terrains de tennis**

Le Conseil Municipal à la majorité de **24 VOIX POUR et 1 élu ne prenant pas part au vote** (M. S. GEFFROY) APPROUVE le projet de rénovation des courts de tennis, AUTORISE Mme le Maire à signer la convention fixant les modalités de participation financière du Tennis-Club de Courseulles/Mer et DONNE délégation à Mme le Maire pour solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental et toutes subventions pouvant être mobilisées.

### **Point n°6 – Réforme des redevances Agence de l’Eau**

Le Conseil Municipal à la majorité de **19 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS** (M. J. IGUAL, Mme S. BEAUDOUX, Mme C. CHENEGRIN, Mme A. PIERRE-CHAUCHAT, M. J.M HEUVELINE et Mme S. LAVAULT) FIXE à 0,017 €/m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des réseaux d’eau potable devant être répercutée sur chaque usager du service public d’eau potable sous la forme d’un supplément au prix du mètre cube d’eau vendu, applicable à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

### **Point n°7 – Débat sur les orientations et objectifs du projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPI) de la communauté de communes Cœur de Nacre**

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du débat qui a eu lieu sur les orientations et objectifs du projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) étant précisé que la présente délibération n’est pas soumise au vote.

### **Point n°8 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire au titre de l’article L.2122-22 du CGCT ne donnant pas lieu à débat**

N° acte	Date de l’acte	Objet	Incidence financière
D2024-64	26/11/24	Travaux d’aménagement de la rue des Tennis – MAPA conclu avec la Sté COLAS France à CARPIQUET	692 664,48 € TTC
D2024-65	4/12/24	Signature de la convention financière déterminant les modalités de remboursement par la Ville au Centre Juno-Beach des frais d’entretien des	

		espaces verts intégrés au périmètre du BEA par avenant du 21/06/23	
D2024-66	9/12/24	Signature de la charte d'engagement entre SOLIHA Solidaires Territoires en Normandie et la Ville pour le passage du Sensibus le 28/02/25, place du Marché	
D2024-67	17/12/24	Mise en œuvre d'une carte d'achat public – Contrat avec la Caisse d'Épargne de Normandie	
D2025-01	2/01/25	Renouvellement de la mise à disposition d'un logement meublé situé place du six juin à M. BIRIEN pour la période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 30 Avril 2025	420 €/mois
D2025-02	13/01/25	Indemnisation de sinistre – Plots arrachés par un véhicule le 11/12/24	Indemnisation de 97,50 €
D2025-03	20/01/25	Accord cadre à bons de commande pour le programme de travaux voirie 2024-2026 avec la Sté MARTRAGNY à St COME DE FRESNE	
D2025-04	20/01/25	Aménagement d'un giratoire sur la RD79 au croisement avec l'entrée de la ZAC du Clos St Ursin et la future caserne du SDIS – MAPA conclu avec JONES Travaux Publics à VAL D'ARRY	710 828,22 € TTC
D2025-05	27/01/25	Refonte du site internet de la ville – MAPA conclu avec la Sté INOVAGORA à COMPIEGNE - PSE1 « appli mobile » incluse dans le montant	18 648 € TTC

La séance est levée à 19 H 09

LE MAIRE



Anne Marie PHILIPPEAUX

Affiché le 04 MAR. 2025

